



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R75-2019-129

PUBLIÉ LE 9 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## **ARS NOUVELLE-AQUITAINE**

- R75-2019-08-27-025 - Avis de renouvellement tacite d'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation intervenu le 27 août 2019 pour le département du Lot-et-Garonne (2 pages) Page 3
- R75-2019-08-27-026 - Avis de renouvellement tacite d'autorisation d'activités de soins de médecine d'urgence intervenu le 27 août 2019 pour le département des Pyrénées-Atlantiques (2 pages) Page 6
- R75-2019-08-27-024 - Avis de renouvellement tacite d'autorisation d'activité de soins de psychiatrie intervenu le 27 août 2019 pour le département des Pyrénées-Atlantiques (2 pages) Page 9
- R75-2019-08-22-003 - Avis de renouvellements tacites d'autorisations d'activités de soins de suite et de réadaptation intervenus le 22 août 2019 pour le département de la Gironde (5 pages) Page 12
- R75-2019-08-23-005 - Avis de renouvellements tacites d'autorisations d'activités de soins de suite et de réadaptation intervenus le 23 août 2019 pour le département de la Haute-Vienne (5 pages) Page 18

## **DRAC NOUVELLE-AQUITAINE**

- R75-2019-08-14-009 - arrêté portant inscription au titre des monuments historiques des jardins, des terrasses et de l'orangerie de l'évêché de Limoges (Haute-Vienne) (2 pages) Page 24
- R75-2019-08-14-010 - Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du moulin de Fontfroide à Maisonnais sur Tardoire (Haute-Vienne) (2 pages) Page 27
- R75-2019-08-14-011 - arrêté portant inscription au titre des monuments historiques, en totalité, de l'église Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jean-Ligoure (Haute-Vienne) (2 pages) Page 30

## **SGAR Nouvelle-Aquitaine**

- R75-2019-09-09-001 - Arrêté relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de vins AOP, IGP et VSIG Blancs, Rosés de Dordogne et Lot-et-Garonne de la récolte 2019 (5 pages) Page 33
- R75-2019-09-09-002 - Arrêté relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de vins IGP Blancs, Rosés, Rouges de Charente et Charente-Maritime de la récolte 2019 (4 pages) Page 39

# ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2019-08-27-025

Avis de renouvellement tacite d'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation intervenu le 27 août 2019 pour le département du Lot-et-Garonne

---

**Renouvellement tacite d'autorisations  
d'activités de soins de suite et de réadaptation**

**Demande d'insertion au recueil des actes administratifs  
de la région Nouvelle-Aquitaine**

---

Conformément à l'article R. 6122-41 du code de la santé publique, les renouvellements tacites d'autorisation intervenus en application du cinquième alinéa de l'article L. 6122-10 et, la date à laquelle ils prennent effet, doivent être mentionnés dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Dans ce cadre, et aux fins d'insertion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le renouvellement tacite d'autorisations d'activités de soins de suite et de réadaptation intervenu au 27 août 2019 pour le département du Lot-et-Garonne.

Fait à Bordeaux, le 27 août 2019  
Pour le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine  
par déléguation

La Directrice Générale adjointe  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

Hélène JUNQUA

**RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION INTERVENUS  
au 27 août 2019**

➤ **DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE**

L'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation, polyvalents, adulte, en hospitalisation complète accordée à la SAS Clinique la Paloumère – Cap du Bosc – 47160 Caubeyres est tacitement renouvelée.

**Ce renouvellement prendra effet à compter du 31 mai 2020** pour une durée de sept ans.

N° FINESS EJ : 47 001 035 6

N° FINESS ET : 47 001 036 4

# ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2019-08-27-026

Avis de renouvellement tacite d'autorisation d'activités de soins de médecine d'urgence intervenu le 27 août 2019 pour le département des Pyrénées-Atlantiques

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie

Pôle Offre de Soins  
Département Soins Primaires et Urgents

---

**Renouvellement tacite d'autorisations  
des activités de médecine d'urgence**

***Demande d'insertion au recueil des actes administratifs  
de la Région Nouvelle-Aquitaine***

---

Conformément à l'article R. 6122-41 du Code de la santé publique, les renouvellements tacites d'autorisation intervenus en application du cinquième alinéa de l'article L. 6122-10 et, la date à laquelle ils prennent effet, doivent être mentionnés dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Dans ce cadre, et aux fins d'insertion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le renouvellement tacite d'autorisation d'activités de soins de médecine d'urgence, intervenu au 27 août 2019 pour le département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Bordeaux, le 27 août 2019

Pour le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine,

  
La Directrice générale adjointe  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

Hélène JUNQUA

**RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION INTERVENU  
au 27 août 2019**

➤ DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES :

L'autorisation d'exercer l'activité de soins de médecine d'urgence selon la modalité « Structure des urgences » sur le site de la SAS Clinique Belharra – 2 allées du Docteur Lafon – 64100 Bayonne, est tacitement renouvelée.

**Ce renouvellement prendra effet à compter du 23 juillet 2020** pour une durée de sept ans.

FINESS EJ : 64 001 220 9

FINESS ET : 64 001 820 6



# ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2019-08-27-024

Avis de renouvellement tacite d'autorisation d'activité de soins de psychiatrie intervenu le 27 août 2019 pour le département des Pyrénées-Atlantiques

---

**Renouvellement tacite d'autorisations  
d'activités de soins de psychiatrie**

**Demande d'insertion au recueil des actes administratifs  
de la région Nouvelle-Aquitaine**

---

Conformément à l'article R. 6122-41 du code de la santé publique, les renouvellements tacites d'autorisation intervenus en application du cinquième alinéa de l'article L. 6122-10 et, la date à laquelle ils prennent effet, doivent être mentionnés dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Dans ce cadre, et aux fins d'insertion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le renouvellement tacite d'autorisation d'activités de soins de psychiatrie intervenu au 27 août 2019 pour le département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Bordeaux, le 27 août 2019

La Directrice générale adjointe  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

  
Helène JUNQUA

RENOUVELLEMENTS TACITES D'AUTORISATION INTERVENUS  
au 27 août 2019

➤ DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

L'autorisation d'exercer l'activité de soins de psychiatrie générale, en hospitalisation à temps partiel, accordée à la SARL Clinique Mirambeau – 22 avenue de Maignon – 64600 Anglet, est tacitement renouvelée.

**Ce renouvellement prendra effet à compter du 22 juin 2020** pour une durée de sept ans.

N° FINESS EJ : 64 000 015 4

N° FINESS ET : 64 078 040 9

# ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2019-08-22-003

Avis de renouvellements tacites d'autorisations d'activités  
de soins de suite et de réadaptation intervenus le 22 août  
2019 pour le département de la Gironde

---

**Renouvellement tacite d'autorisations  
d'activités de soins de suite et de réadaptation**

**Demande d'insertion au recueil des actes administratifs  
de la région Nouvelle-Aquitaine**

---

Conformément à l'article R. 6122-41 du code de la santé publique, les renouvellements tacites d'autorisation intervenus en application du cinquième alinéa de l'article L. 6122-10 et, la date à laquelle ils prennent effet, doivent être mentionnés dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Dans ce cadre, et aux fins d'insertion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la liste des renouvellements tacites d'autorisations d'activités de soins de suite et de réadaptation intervenus au 22 août 2019 pour le département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 22 août 2019

Pour le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine  
par délégation

La Directrice générale adjointe  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

Hélène JUNQUA

## Soins de suite et de réadaptation - Gironde

Finess E1 titulaire	Raison Sociale E1 titulaire	Finess ET d'implantation	Raison sociale ET d'implantation	Libellé Activité / EML	Libellé Modalité	Libellé forme	Date d'effet du renouvellement
330780347	MAISON DE SANTE MARIE GALENE	330000217	MAISON DE SANTE MARIE GALENE	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330780552	FONDATION MAISON DE SANTE PROTESTANTE	330000340	M.S.P.BX. BAGATELLE	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330027509	FONDATION MAISON DE SANTE PROTESTANTE	330000340	M.S.P.BX. BAGATELLE	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330027509	CH SUD GIRONDE LANGON-LA REOLE	330000597	CH SUD GIRONDE - SITE LA REOLE	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330027509	CH SUD GIRONDE LANGON-LA REOLE	330000597	CH SUD GIRONDE - SITE LA REOLE	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330781253	CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE	330000605	CTRE HOSPIT.R.BOUJUN-LIBOURNE	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330781253	CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE	330000605	CTRE HOSPIT.R.BOUJUN-LIBOURNE	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330781253	CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE	330000605	CTRE HOSPIT.R.BOUJUN-LIBOURNE	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	31/05/2020
330781253	CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE	330000605	CTRE HOSPIT.R.BOUJUN-LIBOURNE	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330781253	CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE	330000605	CTRE HOSPIT.R.BOUJUN-LIBOURNE	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	31/05/2020
330781253	CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE	330000605	CTRE HOSPIT.R.BOUJUN-LIBOURNE	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330781253	CH DE SAINTE FOY LA GRANDE	330000613	CENTRE HOSPITALIER STE FOY LA GRANDE	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections liées aux conduites addictives	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330781253	CH DE SAINTE FOY LA GRANDE	330000613	CENTRE HOSPITALIER STE FOY LA GRANDE	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
310027392	SAS LES FLOTS	330057654	KORIAN LES FLOTS	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330000043	SAS CLINIQUE SAINT-AUGUSTIN	330780081	CLINIQUE SAINT-AUGUSTIN	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	31/05/2020

Finress E1 titulaire	Raison sociale E1 titulaire	Finress E1 d'implantation	Raison sociale E1 d'implantation	Libellé Activité / EML	Libellé Modalité	Libellé forme	Date d'effet du renouvellement
330000043	SAS CLINIQUE SAINT-AUGUSTIN	330780081	CLINIQUE SAINT- AUGUSTIN	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections cardio-vasculaires	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	31/05/2020
750034589	BTP RESIDENCES MEDICO-SOCIALES	330780370	LES FONTAINES DE MONJOURS - SSR	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
750044589	BTP RESIDENCES MEDICO-SOCIALES	330780370	LES FONTAINES DE MONJOURS - SSR	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330000774	SA NOUVELLE POLYC BX-NORD-AQUITAINE	330780479	POLYCLIN BORDEAUX-NORD AQUITAINE	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	31/05/2020
330000774	SA NOUVELLE POLYC BX-NORD-AQUITAINE	330780479	POLYCLIN BORDEAUX-NORD AQUITAINE	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections cardio-vasculaires	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	31/05/2020
330000274	SA NOUVELLE POLYC BX-NORD-AQUITAINE	330780479	POLYCLIN BORDEAUX-NORD AQUITAINE	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections respiratoires	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	31/05/2020
330786392	PAVILLON DE LA MUTUALITE	330780495	CLINIQUE MUTUALISTE DU MEDOC	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330000308	SAS HOPITAL PRIVE SAINT MARTIN	330780503	HOPITAL PRIVE SAINT-MARTIN	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330786392	PAVILLON DE LA MUTUALITE	330780529	CLINIQUE MUTUALISTE DE PESSAC	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330781386	FED GIR LUTTE CONTRE MALADIE RESPIR	330780580	CENTRE DE SSR LA PIGNADA	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections cardio-vasculaires	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330781386	FED GIR LUTTE CONTRE MALADIE RESPIR	330780580	CENTRE DE SSR LA PIGNADA	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections respiratoires	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
310020383	SERENICE SOINS DE SUITE & READAPTATION	330780719	KORIAN HAUTERIVE	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330056540	UGECCAM AQUITAINE	330780743	CSSR CHÂTEAUNEUF	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330056540	UGECCAM AQUITAINE	330780743	CSSR CHÂTEAUNEUF	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de la personne âgée polyathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330056540	UGECCAM AQUITAINE	330780750	CSSR LES LAURIERS	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330056540	UGECCAM AQUITAINE	330780750	CSSR LES LAURIERS	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections liées aux conduites addictives	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330019184	ASSO LADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL	330781121	CHATEAU RAUZE - LADAPT	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	31/05/2020
330019184	ASSO LADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL	330781121	CHATEAU RAUZE - LADAPT	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	31/05/2020

Finess ET titulaire	Raison Sociale ET Titulaire	Finess ET d'implantation	Raison sociale ET d'implantation	Libellé Activité / EML	Libellé Modalité	Libellé forme	Date d'effet du renouvellement
930019484	ASSO LADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL	330781121	CHATEAU RAUZE - LADAPT	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
930019484	ASSO LADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL	330781121	CHATEAU RAUZE - LADAPT	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	31/05/2020
930019484	ASSO LADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL	330781121	CHATEAU RAUZE - LADAPT	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
930019484	ASSO LADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL	330781121	CHATEAU RAUZE - LADAPT	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	31/05/2020
930019484	ASSO LADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL	330781121	CHATEAU RAUZE - LADAPT	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	31/05/2020
330055540	UGECCAM AQUITAINE	330781139	CRF LA TOUR DE GASSIES	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330055540	UGECCAM AQUITAINE	330781139	CRF LA TOUR DE GASSIES	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	31/05/2020
330055540	UGECCAM AQUITAINE	330781139	CRF LA TOUR DE GASSIES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330055540	UGECCAM AQUITAINE	330781139	CRF LA TOUR DE GASSIES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	31/05/2020
330055540	UGECCAM AQUITAINE	330781139	CRF LA TOUR DE GASSIES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330055540	UGECCAM AQUITAINE	330781139	CRF LA TOUR DE GASSIES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	31/05/2020
330055542	CLINIQUE MEDICINE PHYSIQ-READPT FONCT.	330781154	KORIAN LES GRANDS CHENES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330055542	CLINIQUE MEDICINE PHYSIQ-READPT FONCT.	330781154	KORIAN LES GRANDS CHENES	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	31/05/2020
330055542	CLINIQUE MEDICINE PHYSIQ-READPT FONCT.	330781154	KORIAN LES GRANDS CHENES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	31/05/2020
330055542	CLINIQUE MEDICINE PHYSIQ-READPT FONCT.	330781154	KORIAN LES GRANDS CHENES	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	31/05/2020





# ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2019-08-23-005

Avis de renouvellements tacites d'autorisations d'activités  
de soins de suite et de réadaptation intervenus le 23 août  
2019 pour le département de la Haute-Vienne

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie

Pôle Offre de Soins

Département soins et plateaux techniques hospitaliers

---

**Renouvellement tacite d'autorisations  
d'activités de soins de suite et de réadaptation**

**Demande d'insertion au recueil des actes administratifs  
de la région Nouvelle-Aquitaine**

---

Conformément à l'article R. 6122-41 du code de la santé publique, les renouvellements tacites d'autorisation intervenus en application du cinquième alinéa de l'article L. 6122-10 et, la date à laquelle ils prennent effet, doivent être mentionnés dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Dans ce cadre, et aux fins d'insertion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la liste des renouvellements tacites d'autorisations d'activités de soins de suite et de réadaptation intervenus au 23 août 2019 pour le département de la Haute-Vienne.

Fait à Bordeaux, le 23 août 2019  
Pour le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine,  
par délégation

La Directrice générale adjointe  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

Hélène JUNQUA

## Soins de suite et de réadaptation - Haute-Vienne

Finess EI titulaire	Raison Sociale EI titulaire	Finess EI d'implantation	Raison sociale ET d'implantation	Libellé Activité / EMI	Libellé Modalité	Libellé forme	Date d'effet du renouvellement
870000015	CHU DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERVOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870000015	CHU DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERVOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020
870000015	CHU DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERVOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870000015	CHU DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERVOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870000015	CHU DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERVOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020
870000015	CHU DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERVOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020
870000015	CHU DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERVOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020
870000015	CHU DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERVOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870000015	CHU DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERVOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870000015	CHU DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERVOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020
870000015	CHU DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERVOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870000015	CHU DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERVOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020
870000015	CHU DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERVOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections onc-hématologiques	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870000015	CHU DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERVOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections onc-hématologiques	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020

FINESS ET titulaire	Raison sociale ET titulaire	FINESS ET d'implantation	Raison sociale ET d'implantation	Libellé Activité / Emil	Libellé Modalité	Libellé forme	Date d'effet du renouvellement
870000015	CH U DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERYOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections onc-hématologiques	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870000015	CH U DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERYOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections onc-hématologiques	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020
870000015	CH U DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERYOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections des brûlés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870000015	CH U DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERYOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de la personne âgée poly pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870000015	CH U DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERYOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de la personne âgée poly pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020
870000015	CH U DE LIMOGES	870003514	HOPITAL JEAN REBERYOL LIMOGES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020
870000023	CENTRE HOSPITALIER DE ST-JUNIEN	870002516	CTRE HOSPITAL MOYEN SEJOUR ST JUNIEN	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870000023	CENTRE HOSPITALIER DE ST-JUNIEN	870002516	CTRE HOSPITAL MOYEN SEJOUR ST JUNIEN	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de la personne âgée poly pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870000023	CENTRE HOSPITALIER DE ST-JUNIEN	870002516	CTRE HOSPITAL MOYEN SEJOUR ST JUNIEN	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870000031	CTRE HOSPITALIER J BOUTARD ST VAREIX	87000270	CTRE HOSPITALIER J BOUTARD ST VAREIX	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de la personne âgée poly pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870000031	CTRE HOSPITALIER J BOUTARD ST VAREIX	87000270	CTRE HOSPITALIER J BOUTARD ST VAREIX	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870002466	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	870006137	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870002466	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	870006137	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020
870002466	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	870006137	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020

Finess Et titulaire	Raison Sociale Et titulaire	Finess Et n	Raison sociale Et d'implantation	Libellé Activité / EML	Libellé Modalité	Libellé forme	Date d'effet du renouvellement
870002466	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	870006137	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870002466	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	870006137	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870002466	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	870006137	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020
870002466	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	870006137	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870002466	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	870006137	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020
870002466	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	870006137	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections liées aux conduites addictives	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870014503	HOPITAL INTERCOMMUNAL DU HAUT LIMOUSIN	870000551	HOPITAL INTERCOMMUNAL DU HAUT LIMOUSIN	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870014503	HOPITAL INTERCOMMUNAL DU HAUT LIMOUSIN	870001567	HOPITAL INTERCOMMUNAL DU HAUT LIMOUSIN	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870014503	HOPITAL INTERCOMMUNAL DU HAUT LIMOUSIN	870000403	HOPITAL INTERCOMMUNAL DU HAUT LIMOUSIN	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870014503	HOPITAL INTERCOMMUNAL DU HAUT LIMOUSIN	870000551	HOPITAL INTERCOMMUNAL DU HAUT LIMOUSIN	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de la personne âgée poly/pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870015336	USECAM ALPC	870000171	CENTRE LA CHENAIE	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation complète (24 heures consécutives ou plus)	27/07/2020
870016722	MUTUALITE FRANÇAISE LIMOUSINE	870007358	HOPITAL DE JOUR BAUDIN	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020

Finess EJ titulaire	Raison Sociale EJ titulaire	Finess ET d'implantation	Raison sociale ET d'implantation	Libellé Activité / EMI	Libellé Modalité	Libellé forme	Date d'effet du renouvellement
870016722	MUTUALITE FRANÇAISE LIMOUSINE	870007358	HOPITAL DE JOUR BAUDIN	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020
870016722	MUTUALITE FRANÇAISE LIMOUSINE	870007358	HOPITAL DE JOUR BAUDIN	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020
870016722	MUTUALITE FRANÇAISE LIMOUSINE	870007358	HOPITAL DE JOUR BAUDIN	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020
870016722	MUTUALITE FRANÇAISE LIMOUSINE	870007358	HOPITAL DE JOUR BAUDIN	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Adulte (âge >=18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020
870016722	MUTUALITE FRANÇAISE LIMOUSINE	870007358	HOPITAL DE JOUR BAUDIN	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Pédiatrie - âges non différenciés	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020
870016722	MUTUALITE FRANÇAISE LIMOUSINE	870007358	HOPITAL DE JOUR BAUDIN	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien	Juvenile (âge >= 6 ans et < 18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020
870016722	MUTUALITE FRANÇAISE LIMOUSINE	870007358	HOPITAL DE JOUR BAUDIN	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Juvenile (âge >= 6 ans et < 18 ans)	Hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit	27/07/2020

# DRAC NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2019-08-14-009

arrêté portant inscription au titre des monuments  
historiques des jardins, des terrasses et de l'orangerie de  
l'évêché de Limoges (Haute-Vienne)



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

**Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques des jardins,  
des terrasses et de l'orangerie de l'évêché de LIMOGES (Haute-Vienne)**

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE  
PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté en date du 16 septembre 1907 portant classement de l'évêché de Limoges (Haute-Vienne),

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 19 mars 2019,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

**CONSIDERANT** que les jardins, les terrasses et l'orangerie de l'évêché de Limoges présentent au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison du caractère indissociable du palais épiscopal et des terrasses sur lesquelles il est construit ainsi que les jardins et l'orangerie conçus par Joseph Brousseau, architecte de l'ensemble du projet réalisé dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont inscrits au titre des monuments historiques les terrasses, les jardins et l'orangerie, en totalité, de l'évêché de LIMOGES situés sur la parcelle n° 348 d'une contenance de 48796 m<sup>2</sup> figurant au cadastre section EO, tel que figuré en rouge sur le plan ci-annexé, à l'exclusion du bâtiment d'accueil du musée construit entre 2006 et 2010, et appartenant à la commune de LIMOGES (Haute-Vienne) par dispositions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2** : Le présent arrêté complète l'arrêté de classement au titre des monuments historiques du 16 septembre 1907 susvisé.

**Article 3** : Le présent arrêté sera notifié au maire, propriétaire, de la commune concernée et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 4** : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Bordeaux, le **14 AOUT 2019**

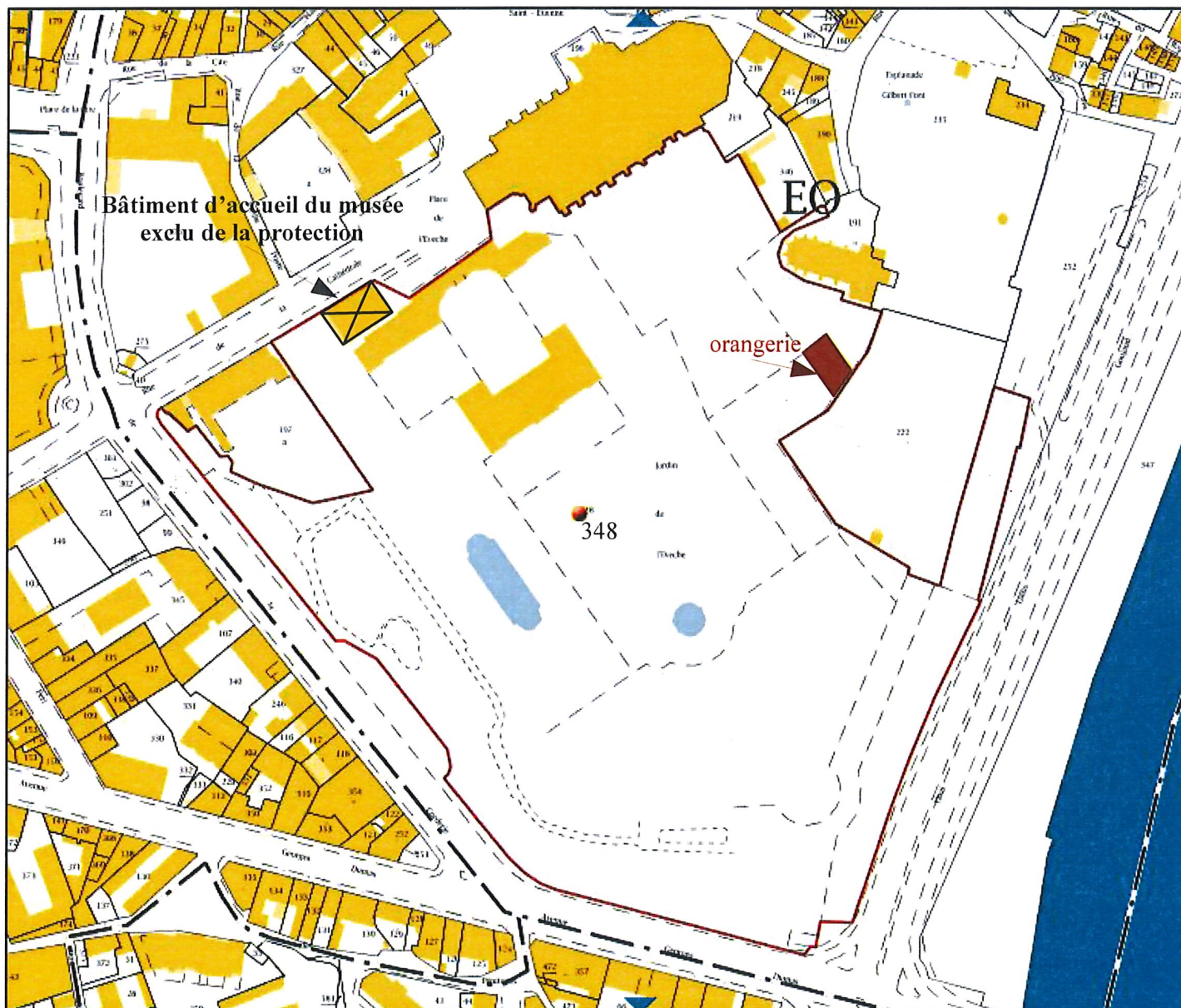
La Préfète de région

Pour la Préfète,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Plan annexé à l'arrêté du 14 AOUT 2019 portant inscription au titre des monuments historiques des jardins, des terrasses et de l'orangerie de l'évêché de LIMOGES (Haute-Vienne)



Section EO

# DRAC NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2019-08-14-010

Arrêté portant inscription au titre des monuments  
historiques du moulin de Fontfroide à Maisonnais sur  
Tardoire (Haute-Vienne)

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

---

**Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du moulin de  
Fontfroide à MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE (Haute-Vienne)**

---

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE  
PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 19 mars 2019,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

**CONSIDERANT** que le moulin de Fontfroide à Maisonnais-sur-Tardoire présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en tant que rare représentant du type du moulin à blé et à huile lié aux activités agricoles n'ayant pas subi de transformation soit par reconversion soit par arrêt de l'activité.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont inscrits au titre des monuments historiques le bâtiment du moulin en totalité avec ses machines, les façades et toitures de la maison, le seuil, le canal de fuite et le réseau hydraulique situés au lieudit Moulin de Fontfroide à MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE (Haute-Vienne) sur les parcelles n° 911 et 912 d'une contenance respective de 1410 m<sup>2</sup> et 890 m<sup>2</sup> figurant au cadastre section A, tel que figuré en rouge sur le plan ci-annexé, et appartenant à Mme Monique Michèle Claude HEMART, née le 8 novembre 1937 à PARIS (XII<sup>e</sup> arrondissement), par acte du 20 décembre 1974 reçu par Me Jean GUERIN, notaire à SEGONZAC (Charente), publié au bureau des hypothèques de Limoges (Haute-Vienne) le 20 janvier 1975 volume 7791 n° 27.

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3** : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

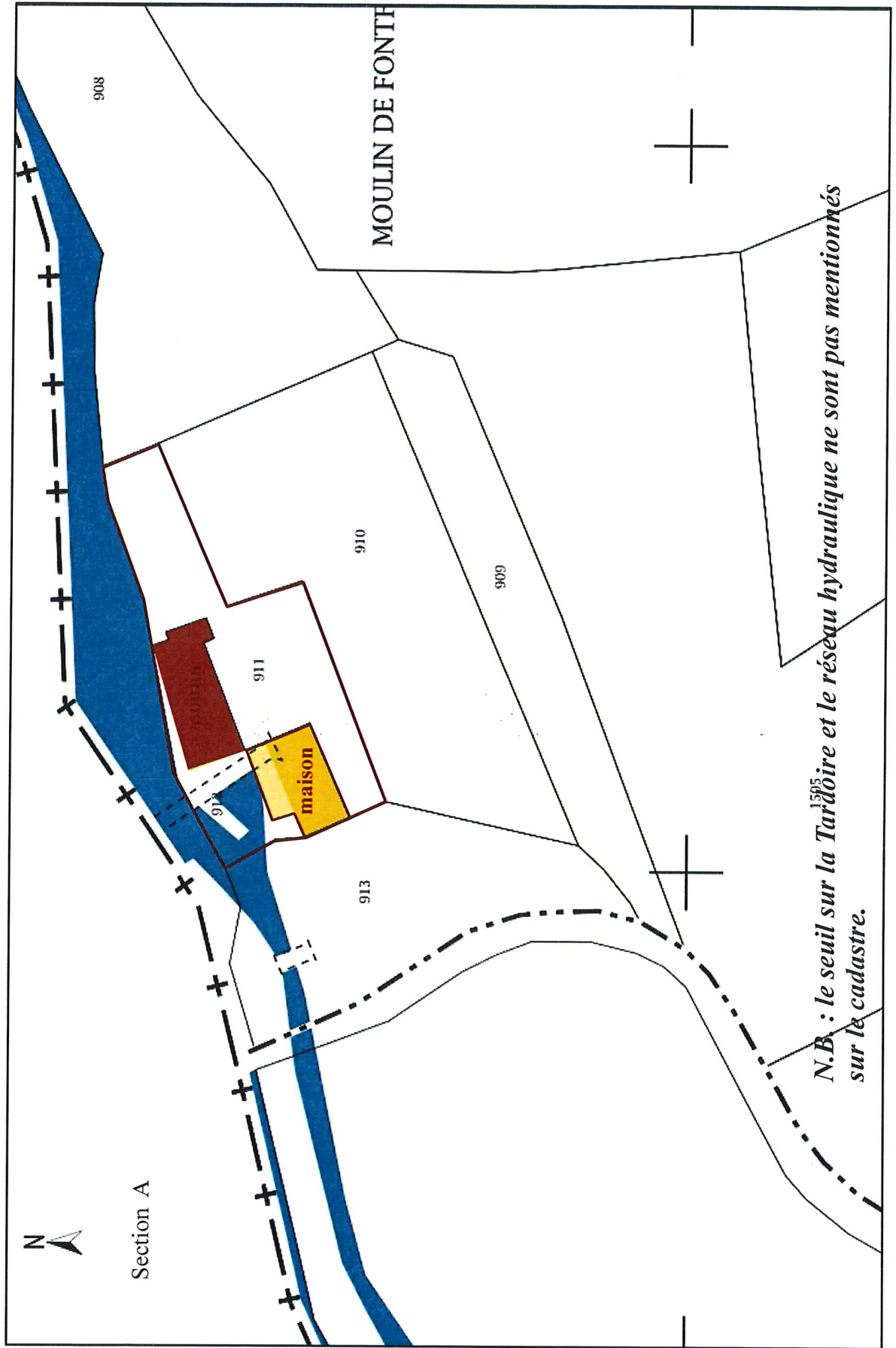
Fait à Bordeaux, le **14 AOUT 2019**

La Préfète de région

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

  
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Plan annexé à l'arrêté du 14 AOUT 2019 portant inscription au titre des monuments historiques du domaine du moulin de Fontfroide à MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE (Haute-Vienne)



# DRAC NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2019-08-14-011

arrêté portant inscription au titre des monuments  
historiques, en totalité, de l'église Saint-Jean-Baptiste à  
Saint-Jean-Ligoure (Haute-Vienne)

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

**Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques, en totalité, de  
l'église Saint-Jean-Baptiste de SAINT-JEAN-LIGOURE (Haute-Vienne)**

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE  
PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté en date du 27 juin 1983 portant inscription au titre des monuments historiques du clocher à arcades, du portail occidental, de la retombée des voûtes primitives avec leurs chapiteaux et leurs culots, de l'arc triomphal du chœur et de l'enfeu du mur nord de la nef de l'église de Saint-Jean-Ligoure (Haute-Vienne),

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 19 mars 2019,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

**CONSIDERANT** que l'église Saint-Jean-Baptiste de Saint-Jean-Ligoure présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'intérêt archéologique que peut présenter cette église et la nécessité de mettre en cohérence la protection au titre des monuments déjà existante sur certaines parties de l'édifice.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, l'église Saint-Jean-Baptiste située à SAINT-JEAN-LIGOURE (Haute-Vienne) sur la parcelle n° 17 d'une contenance de 475 m<sup>2</sup> figurant au cadastre section ZN, tel que figuré en rouge sur le plan ci-annexé, et appartenant à la commune de SAINT-JEAN-LIGOURE (Haute-Vienne) par dispositions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2** : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 27 juin 1983 susvisé.

**Article 3** : Le présent arrêté sera notifié au maire, propriétaire, de la commune concernée et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 4** : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Bordeaux, le **14 AOUT 2019**

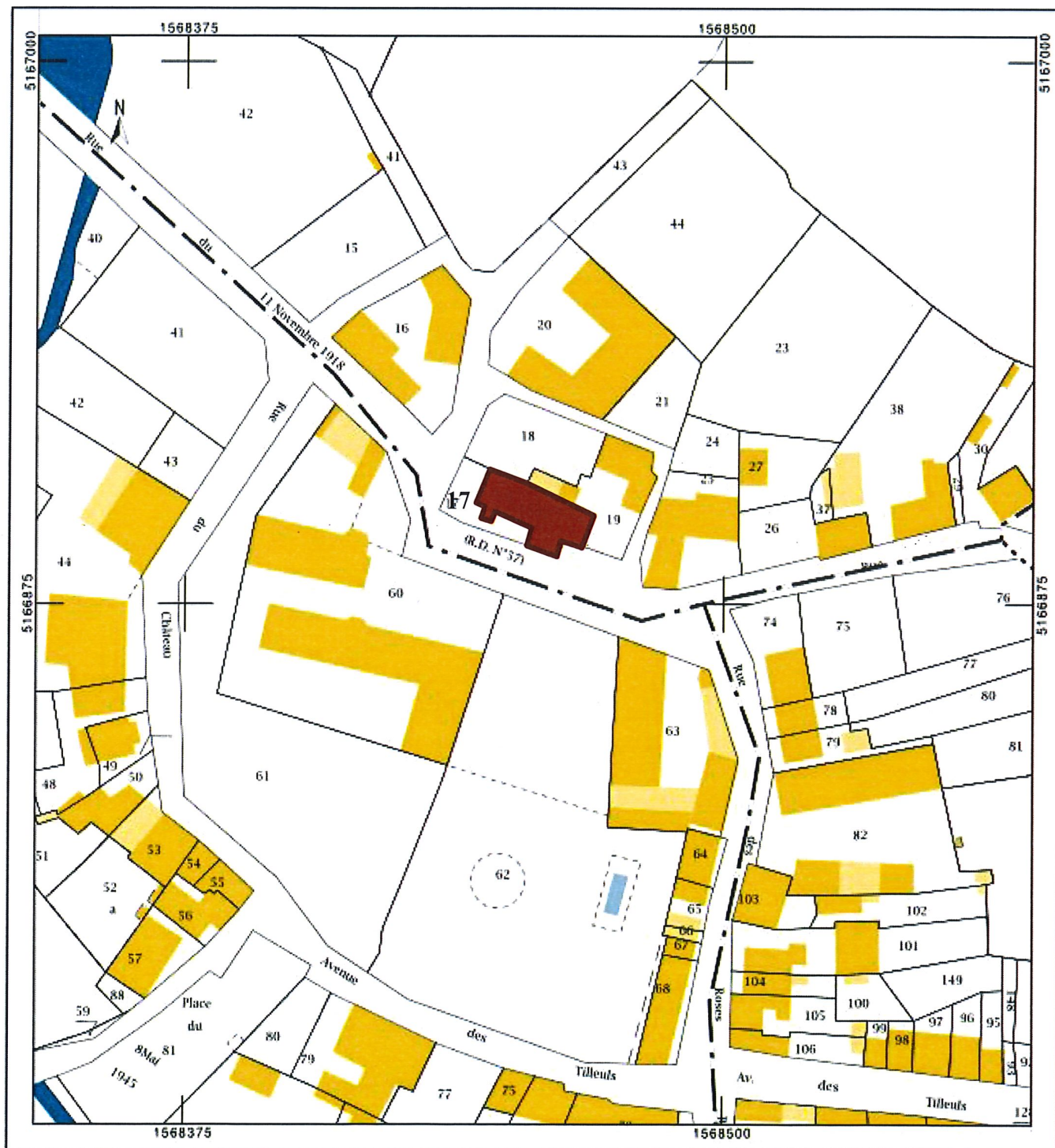
La Préfète de région

Pour la Préfète,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales

  
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

**Plan annexé à l'arrêté du 14 AOUT 2019 portant inscription au titre des monuments historiques, en totalité, de l'église Saint-Jean-Baptiste de SAINT-JEAN-LIGOURE (Haute-Vienne)**



Section ZN



# SGAR Nouvelle-Aquitaine

R75-2019-09-09-001

Arrêté relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de vins AOP, IGP et VSIG Blancs, Rosés de Dordogne et Lot-et-Garonne de la récolte 2019



PREFETE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

**ARRETE**

relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel  
pour l'élaboration de vins AOP, IGP et VSIG Blancs, Rosés de Dordogne et Lot-Et-Garonne de la récolte 2019

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfète de la Gironde,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n°922/72, (CEE) n°234/79, (CE) n°1037/2001 et (CE) n°1234/2007 du Conseil ;

**Vu** le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié ;

**Vu** le code général des impôts ;

**Vu** le code rural et de la pêche maritime ;

**Vu** le code de la consommation ;

**Vu** le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

**Vu** l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

**Vus** les avis du CRINAO du 28 août 2019, du président du CRINAO du 5 septembre 2019 et sur proposition du Délégué territorial de l'INAO<sup>1</sup> du 6 septembre 2019 ;

**Vu** l'avis de la Chef de Service FranceAgrimer du 5 septembre 2019 ;

**Considérant** les relevés de maturité présentés à l'appui des demandes ;

**Considérant** les conditions climatiques exceptionnelles de l'année 2019 résultant des effets de gelées enregistrées les 5 et 6 mai et des dégâts occasionnés par l'épisode orageux du 6 juillet qui ont entraîné une hétérogénéité de la maturité de la vendange ainsi que la diminution de la taille des baies obtenues sur les terroirs concernés ;

**Considérant** que cet état de fait implique des perspectives de forte réduction du rendement en jus attendu qui légitime une anticipation des vendanges même si la maturité alcoolique des baies n'est pas atteinte ;

---

<sup>1</sup> pour les AOP et IGP

Considérant enfin que la récolte complexe de ces baies nécessitera la mise en œuvre d'une pratique d'enrichissement correctrice, maîtrisée et adaptée le cas échéant au fractionnement des opérations ;

## ARRÊTE

### Article 1

L'augmentation du titre alcoométrique volumique (TAV) naturel pour l'élaboration des vins mentionnés à l'annexe 1 issus de raisins récoltés l'année 2019 est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel par sucrage à sec est autorisée à titre exceptionnel dans les départements du Lot-Et-Garonne et de la Dordogne pour les vins ayant obtenu l'augmentation du TAV naturel mentionné à l'annexe 1 du présent arrêté.

### Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur au lendemain de sa publication.

### Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine, le directeur régional des douanes et droits indirects à Bordeaux, le délégué territorial de l'INAO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **09 SEP. 2019**

La Préfète de Région,

Pour la Préfète,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Annexe 1

Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites

1°) Vins bénéficiant d'une appellation d'origine protégée

Nom de l'appellation d'origine contrôlée / appellation d'origine protégée	Couleur	Type de vin	Variété	Département ou partie de département concernée	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Richesse min. en sucre des raisins (g/l de moût) (Le cas échéant)	Titre alc. vol. naturel minimal (% vol.) (Le cas échéant)	Titre alc. vol. total maximal après enrichissement (% vol.) (Le cas échéant)
(suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(% vol.)	(g/l de moût) (Le cas échéant)	(% vol.) (Le cas échéant)	(% vol.) (Le cas échéant)
Bergerac	blanc			Dordogne	0,5			
Bergerac	rosé			Dordogne	0,5			
Montravel	blanc			Dordogne	0,5			
Côtes de Duras	blanc	sec		Lot-et-Garonne	0,5			
Côtes de Duras	rosé			Lot-et-Garonne	0,5			

2°) Vins bénéficiant d'une indication géographique protégée

Nom de l'indication géographique protégée	Couleur	Type de vin	Variété	Département ou partie de département concernée	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Richesse min. en sucre des raisins (g/l de moût) (Le cas échéant)	Titre alc. vol. naturel minimal (% vol.) (Le cas échéant)	Titre alc. vol. total maximal après enrichissement (% vol.) (Le cas échéant)
(suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)				
Atlantique	blanc			Dordogne et Lot-et-Garonne	0,5			
Atlantique	rosé			Dordogne et Lot-et-Garonne	0,5			
Périgord	blanc			Dordogne	0,5			
Périgord	rosé			Dordogne	0,5			
Périgord Dordogne	blanc			Dordogne	0,5			
Périgord Dordogne	rosé			Dordogne	0,5			
Périgord Vin de Domme	blanc			Dordogne	0,5			
Périgord Vin de Domme	rosé			Dordogne	0,5			

3°) Vins Sans Indication Géographique

Qualité de vin	Couleur	Type de vin	Variété	Département ou partie de département concernée	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Richesse min. en sucre des raisins (g/l de moût) (Le cas échéant)	Titre alc. vol. naturel minimal (% vol.) (Le cas échéant)	Titre alc. vol. total maximal après enrichissement (% vol.) (Le cas échéant)
(suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)				
VSIG	Blanc, rosé			Dordogne et Lot-et-Garonne	0,5			

Annexe 2

Liste des indications géographiques [et des départements et/ou parties de département le cas échéant] pour lesquels est proposée l'autorisation à titre exceptionnel d'enrichissement par sucrage à sec
Département : Dordogne Liste des AOP : Bergerac, Montravel Liste des IGP : Atlantique, Périgord VSIG
Département : Lot-et-Garonne. Liste des AOP : Côtes de Duras Liste des IGP : Atlantique VSIG

# SGAR Nouvelle-Aquitaine

R75-2019-09-09-002

Arrêté relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de vins IGP Blancs, Rosés, Rouges de Charente et Charente-Maritime de la récolte 2019



PREFETE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

**ARRETE**

relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel  
pour l'élaboration de vins IGP Blancs, Rosés, Rouges de Charente et Charente-Maritime de la récolte 2019

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,**  
**Préfète de la Gironde,**  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n°922/72, (CEE) n°234/79, (CE) n°1037/2001 et (CE) n°1234/2007 du Conseil ;

**Vu** le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié ;

**Vu** le code général des impôts ;

**Vu** le code rural et de la pêche maritime ;

**Vu** le code de la consommation ;

**Vu** le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

**Vu** l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

**Sur** proposition du Délégué territorial de l'INAO<sup>1</sup> en date du 3 septembre 2019 ;

**Considérant** les relevés de maturité présentés à l'appui des demandes ;

**Considérant** les conditions climatiques exceptionnelles résultant d'épisodes printaniers de grêle, de gel localisé et de vents très violents qui ont affecté le cycle phénologique de la vigne durant l'année 2019 ;

**Considérant** l'impact occasionné par les phénomènes incidents de coulure et millerandage sur la maturité des baies, s'avérant hétérogène quels que soient le cépage ou le secteur géographique concerné ;

**Considérant** au final la nécessaire mise en œuvre d'une pratique d'enrichissement fractionnée, correctrice et maîtrisée ;

---

<sup>1</sup> pour les AOP et IGP



## ARRÊTE

### Article 1

L'augmentation du titre alcoométrique volumique (TAV) naturel pour l'élaboration des vins mentionnés à l'annexe 1 issus de raisins récoltés l'année 2019 est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

Les techniques d'enrichissement autorisées pour l'augmentation du titre alcoométrique volumique (TAV) naturel pour l'élaboration des vins mentionnés à l'annexe 1 issus de raisins récoltés l'année 2019 sont précisées en annexe 2.

### Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur au lendemain de sa publication.

### Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine, le directeur régional des douanes et droits indirects à Bordeaux, le délégué territorial de l'INAO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **09 SEP. 2019**

La Préfète de Région,

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

  
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

## Annexe

## Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites

## 1°) Vins bénéficiant d'une indication géographique protégée

Nom de l'indication géographique protégée	Couleur(s)	Type(s) de vin	Variété	Département ou partie de département concernée	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Richesse min. en sucre des raisins (g/l de moût)	Titre alc. vol. naturel minimal (% vol.)	Titre alc. vol. total maximal après enrichissement (% vol.)
(suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)		(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)
Atlantique	blanc, rosé, rouge			Charente	1,5			
Charentais	blanc, rosé, rouge			Charente	1,5			
Charentais « Charente »	blanc, rosé, rouge			Charente	1,5			
Charentais « Saint Sornin »	blanc, rosé, rouge			Charente	1,5			
Charentais	blanc, rosé, rouge			Charente-Maritime	1,5			
Charentais « Charente Maritime »	blanc, rosé, rouge			Charente-Maritime	1,5			
Charentais « Ile d'Oléron »	blanc, rosé, rouge			Charente-Maritime	1,5			
Charentais « Ile de Ré »	blanc, rosé, rouge			Charente-Maritime	1,5			
Atlantique	blanc, rosé, rouge			Charente-Maritime	1,5			

Annexe 2

Liste des techniques d'enrichissement autorisées par indications géographiques, départements et/ou parties de département

**Département de la Charente :**

IGP Atlantique  
IGP Charentais  
IGP Charentais « Charente »  
IGP Charentais « Saint-Sornin »

**Techniques autorisées :**

**Concentration, concentration partielle, Moûts concentrés (MC) et Moûts concentrés rectifiés (MCR)**

**Département de la Charente-Maritime :**

IGP Atlantique  
IGP Charentais  
IGP Charentais « Charente-Maritime »  
IGP Charentais « Ile de Ré »  
IGP Charentais « Ile d'Oléron »

**Techniques autorisées :**

**Toutes techniques : Concentration, concentration partielle, Moûts concentrés (MC), Moûts concentrés rectifiés (MCR) et sucrage à sec.**